

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 6 octobre courant, M. Léon-Pierre-François André a reçu l'exéquatur qui l'autorise à exercer les fonctions de Consul chargé du vice-consulat de France, auxquelles il a été nommé par S. Exc. le Président de la République française.

Par Ordonnance du 10 octobre, le Prince a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grands-Croix : M. Alfred Picard, Commissaire Général de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris ;

M. Delaunay-Belleville, Directeur Général de l'Exposition Universelle de 1900, Vice-Président du Conseil des Directeurs.

Grand Officier : M. Stéphane Dervillé, Directeur Général adjoint de l'Exposition Universelle de 1900.

Commandeurs : M. Chardon, Secrétaire Général du Commissariat Général de l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. François Arago, premier Secrétaire d'Ambassade, chargé des relations avec les sections étrangères à l'Exposition Universelle de 1900.

Officiers : M. Louis Bonnier, Architecte en chef des installations de l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. Albert Legrand, Chef du Secrétariat du Commissariat Général à l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. Gustave Faucher, Secrétaire Général de la Direction de l'exploitation à l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. Masson-Destourbet, Architecte des sections étrangères à l'Exposition Universelle de 1900.

Chevaliers : M. de Brévans, Attaché au Service des sections étrangères à l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. François Carnot, Attaché au Service des sections étrangères à l'Exposition Universelle de 1900, chargé de l'organisation des expositions centennales ;

M. Henri Faniez, Chef du Secrétariat du Commissaire Général de l'Exposition Universelle de 1900.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. G. M^{gr} l'Evêque est rentré samedi à Monaco.

La rentrée des tribunaux a eu lieu ce matin, avec la solennité accoutumée.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée à la Cathédrale par M^{gr} Theuret, évêque de Monaco.

Tous les membres du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix, ainsi que les fonctionnaires civils et militaires de la Principauté y assistaient, ayant à leur tête S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, qui était revenu tout exprès de congé.

La Maison du Prince était représentée par M. le Colonel Bellando de Castro, Aide de Camp du Prince.

Après la messe, les membres des Tribunaux en robe et les fonctionnaires, escortés par un piquet de carabiniers, se sont rendus à la salle du Tribunal Supérieur où l'audience solennelle de rentrée ayant été déclarée ouverte par M. le Baron de Rolland, Président du Tribunal Supérieur, la parole a été donnée à M. de Villeneuve, Substitut de M. l'Avocat général, auquel incombaient cette année l'honneur de prononcer le discours de rentrée.

Le jeune et distingué magistrat avait pris comme sujet l'*Etude des Institutions judiciaires et législatives de la Principauté*. Nous publierons dans nos prochains numéros ce travail aussi éloquent que documenté, que M. de Villeneuve a terminé par un touchant éloge funèbre consacré à la mémoire de M^e Barolet, le regretté avocat défenseur, décédé pendant les dernières vacances judiciaires.

M. le Président déclare ensuite ouverte la session de la nouvelle année judiciaire.

A l'issue de cette audience solennelle de rentrée, S. Exc. M. le Gouverneur Général, M^{gr} Theuret et les notabilités présentes ont vivement félicité M. de Villeneuve de son très remarquable discours.

Le mariage de M^{lle} Elisabeth de Loth, fille du Chevalier de Loth, adjoint au maire, avec M. Félix Damel, de Marseille, a été célébré mercredi dernier à Monaco. Les témoins étaient pour la nouvelle mariée : M. le docteur Coulon, médecin de S. A. S. le Prince, et M. Ernest Tamburini, consul de France en retraite ; pour le marié : M^{gr} H.-L. Constans, évêque *in partibus*, camérier de S. S. le Pape, et M. Marius Meyffren, rentier à Marseille. La bénédiction nuptiale a été donnée à 11 heures du matin à la Cathédrale, par M^{gr} Constans, cousin du marié.

Le même jour a été célébré, à l'église Sainte-Dévote, le mariage de M^{lle} Amélie Sinet, fille de M^{me} veuve Sinet, concessionnaire des kiosques de journaux de la Principauté, avec M. Henri Grilloñ, chef de bureau du cabinet de M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

M. le chanoine Accica, curé de la paroisse Saint-Charles, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à Rome après une courte maladie. M. le Curé, au deuil duquel nous prenons une vive part, a eu la suprême consolation de recevoir sa dernière bénédiction avec son dernier soupir.

Un service solennel a été célébré jeudi dernier, à 8 heures du matin, à l'église paroissiale de Saint-Charles, pour le repos de l'âme de la regrettée et chère défunte.

Sur l'invitation qui leur en avait été faite par

M. le vicaire Carli, un très grand nombre de paroissiens et d'amis de M. le curé Accica ont assisté à ce service funèbre.

Un banquet a réuni jeudi dernier, dans la grande salle de l'Hôtel Bristol, les membres du Comité des fêtes de la Saint-Roman et quelques amis invités par eux. La salle était pavoisée aux couleurs monégasques et la table décorée avec beaucoup de goût artistique. Le dévoué président du Comité, M. Botta, avait à sa droite M. le Chevalier de Loth, premier adjoint au maire, et à sa gauche M. Honoré Bellando, président d'honneur du Comité.

Le menu excellent a été remarquablement servi. Au dessert, M. Botta a prononcé une allocution applaudie et après avoir rappelé les traditions historiques des fêtes de la Saint-Roman, il a levé son verre à ceux qui en favorisent l'annuelle organisation : à Leurs Altesses Sérénissimes, à S. Exc. M. le Gouverneur Général, au Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, à la Presse locale et à tous les invités présents.

M. le Chevalier de Loth a porté la santé du Président et des Membres du Comité des fêtes. Puis cette charmante et cordiale soirée s'est joyeusement terminée aux accords d'une fanfare composée de musiciens de la *Société Philharmonique*.

Des courses pédestres organisées par la Société de Gymnastique l'*Etoile*, ont eu lieu dimanche matin et dès 6 h. 1/2 tous les coureurs étaient exacts au rendez-vous. Le signal pour la course de vitesse a été donné à 7 h. 1/2. Voici les résultats des différentes épreuves qui ont valu aux vaillants vainqueurs les applaudissements de la foule :

Course de vitesse (parcours 100 mètres) :

1^{er}, Chiavérini Antoine, 13" 3/5 ; 2^e, Badino, 13" 3/5 2 ; 3^e, Morival, 13" 4/5.

Course de fond (parcours Monaco-Beaulieu et retour, soit 20 kilomètres) :

1^{er}, Ferrarro, en 1 h. 38' 50" ; 2^e, Fredenucci, 1 h. 47' 44" ; 3^e, Brésani, 1 h. 48' 52" ; 4^e, Suani, 2 h. 23'

Chiaroni, Chiavérini et Copello ont abandonné.

Course des pupilles (8 kilomètres 500) :

1^{er}, Traverse, 39' 36" ; 2^{es}, Scaglia, et Dorato, 39' 37" ; 3^e, Romagnan, 39' 43" 3/5.

Un banquet a réuni, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Eugène de Millo, les membres de la Société l'*Etoile* dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix.

A l'issue du banquet de la Société de Gymnastique, quelques membres de cette Société passaient, dimanche vers les 11 heures et demie du soir, sur le pont de Sainte-Dévote, venant du quartier des Moneghetti, lorsque d'eux d'entre eux, les nommés Capella et Chiaglione, qui marchaient en arrière de leurs camarades, furent bousculés par deux individus qui se ruèrent sur eux ; tandis que Capella recevait un fort coup de poing, Chiaglione était frappé dans le côté gauche d'un coup de couteau. Les agresseurs prirent aussitôt la fuite, pendant que leur victime était secourue et transportée par ses camarades à la pharmacie Gerber d'où, après les soins que réclamait son état, on la transportait à l'hôpital.

Prévenus de ce qui venait de se passer, le brigadier-chef Saquet, accompagné des agents Mallomé et Jourdan, firent d'actives recherches dans les environs. Arrivés dans les jardins de Monte Carlo, ils aperçurent un individu errant qui, à leur approche, prit la fuite. S'étant mis à sa poursuite, ils purent l'atteindre et le conduire au Commissariat. Cet individu nommé Roggi Amédée, ouvrier ferblantier, d'origine italienne, était l'agresseur de Chiaglione, et on trouva dans sa poche, enveloppé de son mouchoir taché de sang, le couteau avec lequel il avait frappé. Son complice le nommé Saramito Jean, garçon boucher, a été arrêté le lendemain matin par les mêmes agents. Les deux agresseurs ont été écroués et tenus à la disposition du Parquet qui poursuit l'enquête pour établir le mobile et les circonstances détaillées de cette malheureuse affaire.

Nous sommes heureux d'apprendre que la blessure de Chiaglione qui, au premier abord avait paru très grave, est en bonne voie de guérison.

Dans la liste d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, on a remarqué avec plaisir le nom de M. Georges Fleury, fils du sympathique directeur de l'hôtel de Paris.

M. Imbert, ingénieur en chef de 2^e classe à Philippeville, a été nommé ingénieur en chef du département des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Aubé, admis à la retraite.

La marche des trains d'hiver sur le réseau P.-L.-M., ne sera mise en service que le 8 novembre prochain.

Parmi les améliorations qu'elle comportera, notons l'amélioration des trains impairs 41, 43 et 49 entre Paris et Marseille.

La Principauté sera desservie par 41 trains réguliers dans chaque sens, sans compter les trains de luxe et rapides facultatifs.

Dans son audience du 9 octobre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Ange-Michel-Joseph Biancheri, né à Borghetto San Nicolo, province de Port-Maurice (Italie), le 1^{er} avril 1863, coiffeur à Monaco, 5 francs d'amende et confiscation des billets saisis, pour colportage de billets de loterie étrangère, non autorisée.

Jacques Cassini, né à Perinaldo, province de Port-Maurice (Italie), le 26 août 1869, boucher au Carnier (Turbie), 24 heures de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

On annonce que S. A. R. le duc des Abruzzes aurait l'intention de prendre part aux régates qui auront lieu pendant la prochaine saison à Nice, à Cannes et à Monaco. La présence du vaillant prince explorateur ne pourrait que donner un plus grand éclat à nos fêtes nautiques.

Hier matin ont commencé à la mairie de Nice, les examens des jeunes gens aspirant au brevet supérieur.

Les résultats des premières épreuves ne sont pas encore connus.

Hier matin a eu lieu au Lycée de Nice la remise des récompenses accordées, par le Ministre de la Guerre, aux élèves qui se sont le plus distingués aux cours de gymnastique pendant l'année scolaire 1899-1900.

Ces récompenses qui consistent en médailles et diplômes, n'avaient pu être remises lors de la distribution des prix.

C'est M. Olivier, proviseur, qui a procédé, dans son cabinet, à cette petite cérémonie.

Voici les noms des élèves qui ont reçu les prix :

Première médaille : M. Jean Dupont, de Nice, élève de rhétorique ;

Deuxième médaille : M. Eugène Gonnet, de Cannes, élève de philosophie ;

Diplômes : MM. Dalbéra, de Contes ; Félix Robini, de Belvédère ; Léon Dubois, de Nice ; Jules Bompard, de Grasse.

De Cannes :

Les travaux d'aménagement du champ de courses de Cannes, route de la Napoule, dans les terrains de M. Bérenger, à proximité du Golf-Club, marchent assez rapidement.

Une cinquantaine de terrassiers sont occupés en ce moment à niveler la piste, qui n'aura pas moins de 3,000 mètres de tour.

On espère que ces travaux seront terminés pour décembre prochain.

Lettre de Paris

Paris, 15 octobre 1900.

L'automobilisme, en dépit de M. Marcel Prévost et de ses détracteurs, est décidément le sport à la mode. Il faut d'ailleurs reconnaître que les chauffeurs qui ne se livrent pas à des folles et inutiles courses de vitesse sur les routes publiques, sont appelés à rendre d'utiles services à leurs contemporains. C'est ainsi que dans leurs rapports sur les récentes grandes manœuvres, adressés ces jours derniers au ministère de la guerre, les commandants de corps d'armée sont unanimes à constater l'utilité de l'automobile dans l'armée.

Le hasard a voulu que précisément cette année les chauffeurs les plus connus, les coureurs de profession, convoqués pour 28 ou 13 jours, soient venus avec leurs machines. Le service automobile était exceptionnellement bien assuré. On avait la vitesse sans chance d'accident à cause de l'extrême habileté de chauffeurs familiarisés avec les grandes courses.

Les avantages de l'automobile, tels que les signalent les rapports de manœuvre sont les suivants : ils permettent au commandant d'armée de se transporter d'un point à un autre de sa ligne de bataille, de voir par lui-même, de faire sentir l'impulsion que doit donner sa présence. Ils permettent encore de parcourir les cantonnements, de réunir chaque jour les commandants de corps d'armée et de division.

Le tricycle à pétrole sert à envoyer les officiers d'état-major au grand quartier général du généralissime.

L'exercice du commandement est largement facilité par ces moyens de locomotion rapide.

En revanche, toutes les tentatives faites pour utiliser dans le combat l'automobile en un moyen de reconnaître les positions ennemies, ont échoué aux manœuvres. Elles échoueraient plus sûrement encore en campagne où une balle dans le mécanisme délicat de la machine, l'arrêterait net. Le tir serait du reste très efficace sur l'automobile qui offre une masse vulnérable et suit une direction invariable.

Pour le service d'état-major, il est sérieusement question de doter d'automobiles, non seulement les quartiers généraux d'armée et de corps d'armée, mais même ceux des divisions.

* *

La photographie et l'automobilisme exigeront bientôt, par toutes les petites contestations qu'ils soulèvent, l'établissement d'une jurisprudence spéciale. Il est difficile de supposer en effet que les vénérables rédacteurs des Codes aient laissés des principes assez souples pour s'étendre à des cas aussi nouveaux et aussi imprévus. L'avenir verra peut-être promulguer ces monuments essentiels du droit du vingtième siècle, le code du photographe et celui du chauffeur, en attendant celui de l'aérostier.

Un incident comique arrivé cette semaine à l'Exposition soulève précisément une de ces questions délicates.

Il s'agit des droits du photographe et spécialement du droit qu'il peut avoir de prendre dans la rue des instantanés de passants.

L'aventure est amusante. Une grosse dame déambulait dans les parages de la Tour Eiffel. Sa tournure, son costume, la laideur de son visage dont, paraît-il, une barbe touffue ombrageait le menton, la désignait comme un de ces spécimens féminins qui font amèrement regretter l'expression trop généralisée de « beau sexe ».

A ce moment passait un jeune homme porteur d'un appareil photographique. Il ne put résister au malin plaisir de conserver cette vision caricaturale. Un coup d'œil sur le viseur, un bouton pressé et la grosse dame eu l'honneur d'une plaque spéciale. Mais la grosse dame avait vu le mouvement. Elle ne se fit pas illusion un seul instant sur le mobile de cet acte sournois. Pas une minute elle ne songea à l'attribuer à l'hommage secret d'un admirateur anonyme. Armée de son parapluie, elle commença par le

casser sur le dos du courageux photographe au milieu d'un flot d'invectives. Puis, comme n'étant déjà pas du beau sexe, elle n'était pas davantage du sexe faible mais présentait plutôt une imposante et redoutable construction physique, elle attaqua d'une grêle de coups de poing le malencontreux porteur d'objectif. Il fallut des agents pour arracher le représentant du sexe fort à ses mains irritées.

Au poste, l'explication de la victime fut encore plus douloureuse pour l'amour-propre de la grosse dame. On apprit que ce photographe amateur avait entrepris de réunir un musée d'horreurs, qu'il avait déjà près de cinq cents exemplaires des laideurs féminines les plus irréprochables. La grosse dame complétait précisément un type qui lui manquait.

Cette justification audacieuse mit le comble à la fureur du modèle malgré lui. La grosse dame demanda la saisie de l'appareil, l'arrestation du photographe, mais le commissaire ne put trouver aucun délit dans le fait de prendre un instantané dans la rue et renvoya tout le monde à se pourvoir comme il l'entendrait.

Cette question est, en effet, fort délicate. Il est certain qu'on n'a pas le droit de publier, d'exposer ou de vendre la photographie de quelqu'un sans son consentement. Mais, a-t-on le droit de la prendre et de la conserver pour soi tout seul ? Voilà assurément un joli petit procès où il serait intéressant de connaître l'avis de la justice, d'autant que la preuve n'y est pas facile à faire. Il est évident qu'en un cas semblable, si l'opérateur nie avoir pris le cliché dont on l'accuse, à moins de saisir aussitôt l'appareil et de révéler d'autorité l'image surprise, il sera tout à fait impossible d'établir quoique ce soit. Mais dans l'affaire de la grosse dame, les éléments sont très nets, et le photographe ne cache pas son intention.

Si, comme on le dit, le débat a été porté devant le juge de paix, il peut en résulter un document de jurisprudence photographique qu'il sera intéressant de signaler.

* *

Les élèves de l'Ecole polytechnique ont fait leur rentrée hier, à deux heures de l'après-midi. La promotion de 1900 compte deux cent cinquante élèves, plus un ajourné de l'année précédente. L'effectif de cette année est donc de deux cent cinquante et un. Il y a eu neuf démissions, provenant d'élèves entrant, pour la plupart, à l'Ecole normale, section sciences. Les neuf démissionnaires ont été remplacés par les neuf suivants de la liste de promotion qui a paru il y a une dizaine de jours. Depuis mercredi dernier, ont avait procédé, à l'Ecole, à l'habillement des nouveaux élèves, par séries de cinquante par jour. Malheureusement, malgré toute la bonne volonté apportée par le personnel, il a été impossible d'habiller vingt-cinq d'entre eux, parce qu'ils sont trop corpulents. Il est bon de dire qu'à leur entrée les élèves reçoivent deux costumes d'extérieur, l'un tout confectionné que l'on ajuste tant bien que mal à la taille des nouveaux venus, et l'autre, fait sur mesure, et qui ne leur est délivré que dans le courant de leur première année d'études.

La rentrée ne donne lieu à aucune cérémonie spéciale autre que celle de l'offre d'une prune à l'eau-de-vie faite par l'ancien à son conscrit. Autrefois, cette prune était offerte magistralement du bout de l'épée au néophyte, heureux de la happer du bout des lèvres ; mais maintenant on se contente de se rendre chez le marchand de vin d'en face et de tremper prosaïquement, mais mathématiquement, deux doigts dans le petit verre où la prune nage dans un liquide vaguement verdâtre.

Les brimades ont complètement disparu depuis quatre ans.

Les différentes promotions ne reçoivent pas de nom spécial, comme à Saint-Cyr ; on se contente de les appeler classe rouge ou jaune, suivant que l'année d'entrée est paire ou impaire. Ainsi, la promotion de cette année est rouge ; un liseré rouge ou jaune, placé sur le bonnet de police du costume intérieur, indique la classe, mais rien ne distingue, à la ville, les élèves de première ou de seconde année.

Il a manqué un élève seulement à l'appel ; on suppose qu'il est malade ou a manqué son train.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La prévision du temps. — *Monthly Weather Review* publie un article de M. Abbe sur l'histoire de la prévision du temps, dont *Nature* donne l'analyse suivante : le premier effort en vue de la prévision du temps, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, fut la publication des *Mannheim Ephemerides*, série de 13 volumes pour les années 1780-1792, contenant les observations météorologiques détaillées pour 36 stations en Europe et 3 en

Amérique. Brander se servit le premier de ces tables pour établir ses cartes du temps quotidien pour 1783 (*Beitrag zur Witterungskunde*, Leipzig, 1820).

En 1826, Espy organisa un comité pour l'étude des tempêtes, de nombreuses cartes furent dressées et plusieurs furent publiées dans quatre rapports successifs (1845-1860). Les travaux d'Espy et de Redfield montrèrent que les conditions principales du temps pouvaient être prévues au moyen de cartes comme les tempêtes.

Enfin Henry établit, au moyen de renseignements télégraphiques, des cartes journalières du temps, pour ses études personnelles, et en 1856, il en exposait un certain nombre à la *Smithsonian Institution*. Ces cartes servirent de base à de fréquentes prédictions du temps probable dans des circonstances spéciales; c'est peu après que furent créés les bureaux météorologiques qui permirent des prévisions plus exactes, grâce à la multiplicité de ces bureaux.

Le phono-télégraphe Polak et Virag. — Une des curiosités du Congrès des électriciens à l'Exposition de 1900 a été la présentation aux congressistes par M. H.-J. Pinter, directeur de la Société d'électricité de Budapest et vice-président de la section de téléphonie et télégraphie du Congrès, de l'appareil phono-télégraphique Pollak et Virag. Cet appareil permet, avec une bonne installation, de transmettre à destination, par heure, *soixante-cinq mille* mots écrits! Son principe repose sur l'envoi des impulsions du courant électrique à basse tension dans un récepteur téléphonique dont la membrane vibre suivant ces impulsions. Un petit miroir concave fixé à la plaque du récepteur reçoit ces impulsions et un rayon lumineux produit par une lampe électrique et renvoyé par ce miroir vient frapper un papier sensibilisé et grave, grâce aux mouvements du miroir, les caractères qu'enregistre le papier. Les impulsions du courant sont reproduites en faisant passer dans l'appareil transmetteur une bande de papier perforé au préalable par un appareil spécial, basé sur le principe de la machine à écrire. Les expériences tentées entre Berlin et Budapest, avec l'appareil Pollak et Virag, et entre New-York et Chicago, ont donné, paraît-il, de bons résultats et il est probable que, par autorisation de M. Mougeot, sous-secrétaire des postes et télégraphes, des expériences analogues seront prochainement faites sur le réseau télégraphique français entre Paris et Lyon.

MARINE ET COLONIES

Projet de canal du Danube à l'Adriatique. — D'après *Prometheus*, M. Wagenführer, de Vienne, aurait reçu concession d'un canal à construire entre le Danube (un peu au-dessous de Vienne) et Trieste.

Ce canal partirait de l'altitude de 270 mètres au-dessus de la mer, franchirait le Semmering à l'altitude de 894 mètres et viendrait aboutir à Trieste en suivant à peu près le parcours de la ligne ferrée de Vienne à Trieste. Sa longueur serait de 513 kilomètres et la dépense de 600 millions de francs. On estime que, pour couvrir ces frais et les dépenses d'exploitation, il suffirait de percevoir un fret moyen de 1 centime 7/10 par tonne-kilomètre avec un trafic annuel de 3,6 millions de tonnes.

L'Escadre française. — La division navale de la Méditerranée ayant à bord du vaisseau-amiral M. le général André, ministre de la guerre, et M. de Lanesan, ministre de la marine, est arrivée hier matin en vue de la côte tunisienne. Le télégraphe nous apprend qu'à 6 heures et demie, l'escadre française franchissait les jetées extérieures du port de Bizerte, puis, traversant le port de commerce, elle allait mouiller dans le golfe en avant de la baie où est établie la défense mobile.

La *Hallebarde* et le *Galilée*, qui avaient reçu liberté de manœuvres, étaient déjà entrés dans le port, la première mouillée à terre, le second en avant de la ligne de mouillage des autres bâtiments, qui se sont ancrés dans l'ordre suivant : *Chanzy*, *Saint-Louis*, *Charlemagne* et *Bouvet*.

La *Flèche* et quatre torpilleurs de la défense mobile de la Tunisie se tenaient, à 7 heures, à la disposition des ministres pour visiter le lac de Bizerte et se rendre au nouvel arsenal de Sidi-Abdallah.

A 8 heures, les ministres s'embarquent sur la *Flèche*,

tandis que les officiers de la division prennent place sur des torpilleurs. La traversée du lac s'accomplit rapidement et le débarquement a lieu sur la jetée Ouest de l'arsenal où un ponton, orné de branches et de drapeaux, permettait d'accéder.

Les généraux de la Bégacière, commandant la division d'occupation, et Marmier, commandant la place de Bizerte, ainsi que le commandant Ponty, commandant la division navale de la Tunisie, s'étaient rendus à bord du *Saint-Louis* et se sont embarqués ensuite sur la *Flèche*.

Après le débarquement, les ministres ont visité les bâtiments de l'arsenal de Sidi-Abdallah, examiné les travaux de creusement d'une grande cale et se sont ensuite rendus à Ferryville, ville nouvelle en formation, puis ils ont embarqué à bord de la *Flèche*, pour aller aux pêcheries, où un déjeuner leur était offert par l'administration du port.

VARIÉTÉS

M. Adolphe Hatzfeld, qui vient de mourir, était un des plus éminents professeurs de l'Université. Ancien normalien, il avait enseigné la rhétorique à Louis-le-Grand et avait eu pour élèves quelques-uns de nos écrivains les plus illustres, entre autres Francisque Sarcey, Prévost-Paradol et Edmond About. Quelques semaines avant sa mort, M. Adolphe Hatzfeld avait adressé aux *Annales* un curieux article que nous reproduisons ici :

Blaise Pascal, inventeur des omnibus

Chacun sait la place qu'occupe Pascal parmi les savants illustres, soit qu'il compose, à seize ans, un traité des sections coniques, soit qu'il donne la théorie de la cycloïde, soit qu'il complète les expériences de Torricelli sur la pesanteur de l'air. Ce qui est moins connu, peut-être, c'est que ce génie extraordinaire ne fut pas moins original dans la pratique que dans la théorie, dans les applications de la science que dans la science elle-même.

En 1642, à l'âge de dix-neuf ans, afin de faciliter les calculs dans lesquels il aidait son père, intendant pour les tailles, en Normandie, il invente la machine à calculer, dont Binet disait en 1849, dans un rapport à l'Académie des sciences :

« Blaise Pascal fit construire, de 1642 à 1645, une véritable machine à calculer qui devint un sujet d'admiration pour les contemporains. »

On lui doit l'idée de la presse hydraulique, qui, en vertu de l'égalité de pression de liquides avec une petite quantité d'eau refoulée sur une surface vingt fois, cent fois plus étendue, rend cette surface capable d'opérer des pressions vingt fois, cent fois plus grandes.

Il invente la *brouette*, petit tombereau à brancards qu'on pousse sans effort parce qu'il est muni, à l'avant d'une roue mobile sur les deux pivots d'un essieu tournant.

Il invente le *haquet*, charette étroite et longue, sans ridelles, qui sert au transport des pièces de vin et qui bascule pour en faciliter le chargement et le déchargement.

Enfin, en 1661, l'année qui précéda sa mort, il conçoit l'idée de voitures publiques à cinq sols, circulant dans Paris dans diverses directions, suivant un itinéraire déterminé, s'associe quelques amis, parmi lesquels le duc de Roannes, et obtint du roi, au mois de janvier 1662, des lettres patentes (en faveur du duc de Roannes, du marquis de Sourches, grand-prévôt, et du marquis de Crenan, grand-échanton de France) qui lui permettent de mettre son entreprise à exécution.

« Ces voitures sont établies, disent les lettres patentes, pour la commodité d'un grand nombre de personnes, peu accommodées, comme plaideurs, gens infirmes et autres, n'ayant pas le moyen d'aller en chaise ou en carrosse, à cause qu'il en coûte une pistole ou deux par jour. »

Mais ces premiers omnibus ne sont pas encore accessibles à tous : nous sommes au siècle des privilèges. Le Parlement, en enregistrant les lettres patentes, stipule que « les soldats, pages, laquais et autres gens de livrée,

même les manœuvres et gens de bras, ne pourront entrer dans lesdits carrosses. »

La charité de Pascal dut souffrir de cette restriction.

Une lettre curieuse de la sœur aînée de Pascal, M^{me} Périer (Gilberte Pascal), raconte les deux premières journées où ces voitures commencèrent leur service.

Lettre de M^{me} Périer à Arnauld de Pomponne.

A Paris, ce 21 mars 1662.

« Comme chacun s'est chargé d'un emploi particulier dans l'affaire des carrosses, j'ai brigué avec empressement celui de vous en faire savoir les bons succès, et j'ai eu assez de faveur pour l'obtenir; ainsi, monsieur, toutes les fois que vous verrez de mon écriture, vous pourrez vous assurer qu'il y a de bonnes nouvelles.

» L'établissement commença samedi, à sept heures du matin, mais avec un éclat et une pompe merveilleuse. On distribua les sept carrosses dont on a fourni cette première route. On en envoya trois à la porte Saint-Antoine et quatre devant le Luxembourg, où se trouvèrent en même temps deux commissaires du Châtelet en robe, quatre gardes de M. le grand-prévôt, dix ou douze archers de la ville, et autant d'hommes à cheval.

» Quand toutes les choses furent en état, messieurs les commissaires proclamèrent l'établissement et, en ayant remontré les utilités, ils exhortèrent les bourgeois de tenir main forte et déclarèrent à tout le petit peuple que, si on faisait la moindre insulte, la punition serait rigoureuse, et ils dirent tout cela de la part du roi. »

On voit que la restriction du Parlement faisait naître, chez « le petit peuple », une opposition à cette invention qui devait, un jour, devenir si populaire, lorsqu'elle serait ouverte à tous sans distinction.

« Ensuite, ils délivrèrent aux cochers chacun leurs casaques, qui sont bleues, des couleurs du roi et de la ville, avec les armes du roi et de la ville en broderie sur l'estomac; puis, ils commandèrent la marche. Alors il partit un carrosse, avec un garde de M. le grand-prévôt dedans, et puis les deux autres dans des distances pareilles, ayant chacun un garde, qui y demeurèrent tout ce jour-là. En même temps, les archers de la ville et les gens de cheval se répandirent dans toute la route. Du côté de la porte Saint-Antoine on pratiqua les mêmes cérémonies, à la même heure, pour les trois carrosses qui s'y étaient rendus; et on observa les mêmes choses qu'à l'autre côté pour les gardes, pour les archers et pour les gens de cheval. Enfin la chose a été si bien conduite qu'il n'est pas arrivé le moindre désordre, et ces carrosses-là marchent aussi paisiblement comme les autres.

» Cependant la chose a réussi si heureusement que, dès la première matinée, il y eut quantité de carrosses pleins, et il y alla même plusieurs femmes; mais l'après-dinée ce fut une si grande foule qu'on ne pouvait en approcher, et les autres jours ont été pareils; de sorte qu'on voit par expérience que le plus grand inconvénient qui s'y trouve, c'est celui que vous avez appréhendé; car on voit le monde dans les rues, qui attend une carrosse pour se mettre dedans, mais quand il arrive, il se trouve plein; cela est fâcheux, mais on se console, car on sait qu'il en viendra un autre dans un demi-quart d'heure; cependant, quand cet autre arrive; il se trouve qu'il est encore plein, et quand cela est arrivé ainsi plusieurs fois, on est contraint de s'en aller à pied. Et, afin que vous ne croyiez pas que je dis cela par hyperbole, c'est que cela m'est arrivé à moi-même. J'attendais à la porte de Saint-Merry, dans la rue de la Verrerie, ayant grande envie de m'en retourner en carrosse, parce que la traite est un peu longue de là chez mon frère; mais j'eus le déplaisir d'en voir passer cinq devant moi sans pouvoir y avoir place, parce qu'ils étaient tous pleins.

» Et, pendant ce temps-là, j'entendais les bénédictions qu'on donnait aux auteurs d'un établissement si avantageux et si utile au public; et, comme chacun disait son sentiment, il y en avait qui disaient que c'était parfaitement bien inventé, mais que c'était une grande faute de n'avoir mis que sept carrosses sur une route et qu'il n'y en avait pas pour la moitié du monde qui en avait besoin, et qu'il fallait y en avoir mis, pour le moins, vingt; j'écoutais tout cela, et j'étais de si mauvaise humeur d'avoir manqué cinq carrosses, que j'étais presque de leur sentiment dans ce moment-là. Enfin, c'est un applaudissement si universel que l'on peut dire que jamais rien n'a si bien commencé. »

Si M^{me} Périer revenait au monde, elle trouverait, non pas une vingtaine de carrosses, mais des milliers d'omnibus sillonnant Paris en tous sens, à des intervalles bien plus rapprochés, et elle retrouverait, plus d'une fois, les mêmes impressions que le premier jour, attendant plusieurs voitures, qui arrivent pleines, et contrainte, après une longue station, d'aller à pied.

« Le premier et le second jours, le monde était rangé sur le Pont-Neuf et dans toutes les rues pour les voir passer, et c'était chose plaisante de voir tous les artisans cesser leur ouvrage pour les regarder, en sorte que l'on ne fit rien samedi sur toute la route, non plus que si c'eût été une fête. On ne voyait partout que des visages riant, mais ce n'était pas un rire de moquerie, mais un rire d'agrément et de joie, et cette commodité se trouve si grande que tout le monde la souhaite chacun dans son quartier.

« Les marchands de la rue Saint-Denis demandent une route avec tant d'instance qu'ils parlaient même de présenter requête. On se disposait à leur en donner une dans huit jours, mais hier matin, M. de Roannes, M. de Crenan et M. le grand-prévôt étaient tous trois au Louvre, le roi s'entretint de cette nouvelle avec beaucoup d'agrément, et, en s'adressant à ces messieurs, il leur dit :

« Et notre route, ne l'établirez-vous pas bientôt ?

« Cette parole du roi les oblige de penser à celle de la rue Saint-Honoré et de différer de quelques jours celle de la rue Saint-Denis.

« Au reste, le roi, en parlant de cela, dit qu'il voulait qu'on punit rigoureusement ceux qui feraient la moindre insolence et qu'il ne voulait point qu'on troublât en rien cet établissement.

« Voilà en quel état est présentement l'affaire ; je m'assure que vous ne serez pas moins surpris que nous de ce grand succès : il a surpassé de beaucoup toutes nos espérances. Je ne manquerai pas de vous mander exactement tous ce qui arrivera de bon, suivant la charge qu'on m'en a donnée, pour suppléer au défaut de mon frère qui s'en serait chargé avec beaucoup de joie, s'il pouvait écrire. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir matière de vous entretenir toutes les semaines, et pour votre satisfaction, et pour d'autres raisons que vous pouvez bien deviner.

« Je suis votre très obéissante servante.

» G. PASCAL. »

Pascal était mourant. Il se ranime cependant pour ajouter d'une main tremblante, à la lettre de sa sœur, cette apostille :

« J'ajouterai à ce que dessus qu'avant-hier, au petit coucher du roi, une batterie dangereuse fut entreprise contre nous par deux personnes de la cour, les plus élevées en qualité et en esprit, et qui allaient à la ruiner en la tournant en ridicule, et qui eût donné lieu d'entreprendre tout. Mais le roi y répondit si obligeamment et si sèchement, pour la beauté de l'affaire et pour nous qu'on rengaina promptement. Je n'ai plus de papier. Adieu ; je suis tout à vous. »

Pourquoi Pascal portait-il tant d'intérêt à cette entreprise ? Que veut dire sa sœur quand elle termine sa lettre à Pomponne en espérant le succès « pour des raisons qu'il peut bien deviner » ?

Un passage de la vie de Pascal, écrite par elle, va nous en instruire :

« Dès que l'affaire des carrosses fut établie, il me dit qu'il voulait demander mille francs par avance, sur sa part, à des fermiers avec qui l'on traitait, si l'on pouvait demeurer d'accord avec eux, parce qu'ils étaient de sa connaissance, pour envoyer au peuple de Blois. »

(Dans l'hiver de 1662, le pays de Blois fut en proie à une affreuse détresse.)

« Et comme je lui disais que l'affaire n'était pas assez sûre pour cela et qu'il fallait attendre à une autre année, il me fit tout aussitôt cette réponse, qu'il ne voyait pas un grand inconvénient à cela, parce que, s'ils y perdaient, il le leur rendrait de son bien, et qu'il n'avait garde d'attendre à une autre année, parce que le besoin était trop pressant pour différer la charité. »

Le 3 août de la même année, Pascal dictait son testament où il déposait de sa part sur les carrosses publics (un septième du total), laissant un quart à l'hôpital

général de Paris, un quart à l'hôpital général de Clermont, sa ville natale, un quart à diverses œuvres pieuses et le dernier quart à sa sœur, M^{me} Périer. Il mourut seize jours après, le 19 août 1662, à l'âge de trente-neuf ans.

Mais, au bout de quelques années, on vit l'enthousiasme décroître. L'opposition des loueurs de carrosses et des chaises à porteur, le mauvais vouloir du « menu peuple » exclu des carrosses, l'insuffisance du nombre des lignes et des véhicules firent décliner l'entreprise, qui semble avoir pris fin vers 1678. Une tentative analogue eut lieu à Bordeaux seulement en 1817, à Nantes en 1826, puis enfin à Paris en 1827. Et, cette fois, les carrosses publics furent ouverts indistinctement à tous, omnibus.

Adolphe HATZFELD.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 Octobre 1900

SAINT-TROPEZ, br. goël. Charles-René, fr., c. Bosano.	vin.
— b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	—
MARSEILLE, goël. Louis-Clara, fr., c. Garach,	ciment.
— b. Saint-Louis, fr., c. Sammartin,	briques et ciment.
SAINT-RAPHAEL, b. Marie, fr., c. Castinelli.	sable.
CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—

Départs du 7 au 14 Octobre 1900

MENTON, br. goël., Caterina, monég., c. Bregliano,	vin.
— br.-goël. Charles-René, fr., c. Bosano,	—
— goël. Marie-Clotilde, fr., c. Rostagni, vin et fûtes vides.	—
CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	sur lest.
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Jean-Baptiste, fr., c. Carlon,	—

AVIS DE MESSE

Madame veuve VICTORINE FERRERO et sa famille ont l'honneur d'informer les parents, amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera dite en la paroisse Sainte-Dévote, le lundi 29 octobre courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

Monsieur François FERRERO

EXTRAIT

d'Acte de Société en Nom Collectif.

Suivant un acte sous seing privé, fait en double original sous la date du 29 septembre 1900, enregistré le 6 octobre 1900, fol. 31, V^o. C^o 1 et suivante, et déposé le 8 octobre au Greffe du Tribunal Supérieur.

Louise PETITOT, coupeuse, demeurant à Monaco, rue des Moneghetti 16, d'une part ;

Charles HOARE, coupeur, demeurant à Monaco, villa les Myrtes, rue des Moneghetti, d'autre part :

Se sont associés pour exploiter le commerce de marchand tailleur pour hommes et dames.

Cette Société est en nom collectif. Sa durée est de cinq années, qui commenceront le 30 septembre 1900, et finiront le 30 septembre 1905, sauf en cas de décès de l'un des associés avant l'expiration de la Société. Le Siège Social est à Monte Carlo, Hôtel de Londres, boulevard des Moulins. La raison sociale est HOARE et PETITOT. Il a été dit que la signature porterait ce nom, et que chacun des deux associés en ferait usage. L'apport des associés consiste en leur industrie.

Monaco, le 12 octobre 1900.

Pour extrait :

Charles HOARE - Louise PETITOT.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme — Capital : 675,000 francs
Siège Social et Bureaux : Plage de Fontvieille, Monaco

AVIS

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1899-1900, fixé à 35 francs par action, sera payable, contre remise du coupon 9, au Siège Social à Monaco, à partir du 15 octobre courant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
FOURNITURES DE BUREAUX
PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS
GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
GRAVATES. — CHAUSSURES FINES
OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

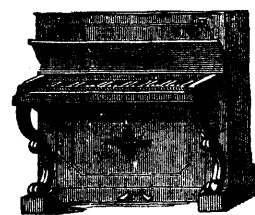
HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^{re} le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX
VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1900